ART. PREMIER N° AC131

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

### REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º AC131

présenté par M. Hetzel

#### **ARTICLE PREMIER**

#### ANNEXE

Rédiger ainsi l'alinéa 1 :

« La loi d'orientation et de programmation a pour objectif d'ériger l'école en priorité par la Nation. »

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette rédaction est plus pertinente car il n'y a évidemment nullement lieu de parler de refondation